



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 11 septembre 2019

Objet : Notification de décision relative à l'autorisation de projet utilisant des animaux à des fins scientifiques

**Direction générale de la
recherche et de l'innovation**

Service de la performance,
du financement et de la
contractualisation avec les
organismes de recherche

Département des pratiques de
recherche réglementées

Cellule Animaux utilisés à des
Fins Scientifiques - AFIS -

Affaire suivie par
Véronique Delassault
Responsable administrative
de la cellule AFIS

Tél : 01 55 55 97 27
veronique.delassault
@recherche.gouv.fr

autorisation-projet
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

En application des dispositions du code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.214-87 à R.214-126, le projet :

- référencé sous le numéro APAFIS#19256-2019020816355855 v4
- ayant pour titre : Suivis télémétriques de phoques dans leur milieu naturel
- déposé par l'établissement utilisateur : Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS UPR 1934), numéro d'agrément A79001, dont le responsable est Monsieur Xavier BONNET,
- et dont la responsabilité de la mise en œuvre générale du projet et de sa conformité à l'autorisation est assurée par : Madame Cécile VINCENT,

est autorisé.

L'autorisation de projet est accordée, sous réserve de la validité de l'agrément de l'établissement utilisateur, pour une durée de 5 ans à compter de la présente notification.

Le projet précité a été évalué sur le plan éthique par le comité d'éthique en expérimentation animale n°084 et a reçu un avis favorable.

Ce projet n'est pas soumis à l'obligation d'une appréciation rétrospective à l'issue de sa réalisation.

Pour la ministre et par délégation
le chef du département
des pratiques de recherche réglementées

Laurent PINON

Monsieur Xavier BONNET
Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS UPR 1934)